

MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19)

Gestion d'un immeuble après un cas confirmé

Les principales voies de transmission du coronavirus 2019 sont l'inhalation de gouttelettes projetées par des personnes infectées qui toussent ou éternuent ainsi que le contact de surfaces contaminées (tables, poignées de porte, etc.). Étant donné qu'aucun vaccin contre la COVID-19 ne risque de voir le jour à court terme, des mesures supplémentaires doivent être mises en place afin de limiter le plus possible la propagation du virus et de protéger la santé des travailleurs et du public.

Le virus peut demeurer actif sur les surfaces pendant plusieurs jours

Plusieurs études ont montré que le coronavirus 2019 pouvait être détecté sur les surfaces jusqu'à neuf jours après le contact d'une personne infectée. Le virus peut donc être propagé par une personne, si ses mains sont entrées en contact avec une surface contaminée, même en l'absence de toux ou d'éternuements. L'élimination rapide du danger à la source apparaît donc nécessaire pour limiter les risques de propagation future. Cela se traduit par la fermeture des zones affectées et leur désinfection avant la réintégration des occupants.

La désinfection est un moyen simple et efficace de limiter la propagation

Le processus de désinfection des surfaces contaminées par le coronavirus 2019 doit se faire en plusieurs étapes afin d'assurer sa réussite du premier coup. Même si ce processus est simple, il doit être mené à bien avec la plus grande rigueur en respectant une procédure stricte et les normes applicables.

C'est dans cette optique que le rôle du consultant prend tout son sens et toute sa valeur. De par son expertise en hygiène industrielle, en SST et en gestion des risques d'exposition, il pourra mettre en place la bonne procédure, s'assurer que celle-ci est suivie à la lettre par l'entrepreneur ménager et offrir son soutien tout au long du processus aussi bien au gestionnaire immobilier qu'à l'entrepreneur lui-même.

Voici ce qui doit être fait afin d'optimiser la désinfection :

1. Enquêter pour déterminer les zones à désinfecter, soit les endroits fréquentés par la personne infectée;
2. Restreindre l'accès à ces zones jusqu'à la fin de la désinfection afin d'éviter toute propagation supplémentaire du virus par contact;
3. Élaborer une procédure afin que l'entrepreneur ménager dispose d'indications précises. Désinfecter uniquement les points de contact fréquents avec les mains : les poignées de porte, les robinets, les surfaces de bureau, les petits électroménagers, etc.
4. Fournir des directives sur place à l'entrepreneur ménager et effectuer une inspection à temps plein des équipements de protection individuels et de la désinfection recommandés;
5. Collecter au besoin des échantillons de surface afin de documenter l'efficacité de la désinfection;
6. Rédiger un rapport final avec photos et conclusions.



L'accompagnement par une firme d'experts-conseils spécialisée en santé, sécurité et hygiène du travail telle que [Le Groupe Gesfor](#) offre l'assurance de qualité et de contrôle dont vous avez besoin dans le contexte d'une contamination par le coronavirus 2019.

Pour toute information supplémentaire ou pour une demande d'expertise, communiquez avec nous par téléphone au 1 800 529-5870, poste 2244, ou par courriel à info@gesfor.com.